



Tranquillité publique – Quartier Nansouty Saint Genès Réunion du 6 février 2023

Présents :

15 administrés présents sur inscription

Camille CHOPLIN – Maire-Adjointe de quartier Nansouty Saint-Genès

Amine SMIHI – Adjoint au maire chargé de la tranquillité, de la sécurité, de la prévention et de la tenue de l'espace public

Jacky MILPIED et JP DRULHE – Police nationale

Laurent LAPEGUE – Police municipale

Eléonore BECAT – Coordinatrice du CLSPD

Virginie FERRAND-DROUILLER – Mairie de quartier Nansouty Saint Genès

Mot d'accueil de Camille CHOPLIN

Les objectifs de la réunion sont présentés :

- partager le diagnostic sur la sécurité dans le quartier :
 - témoignages des habitants
 - objectivation des services avec les statistiques
- évaluer les points d'amélioration :
 - comment faire remonter du terrain vers la police
 - les difficultés pour porter plainte
- travailler ensemble un cadre d'intervention optimal

Mot d'accueil de Amine SMIHI

Les statistiques générales des incivilités et infractions démontrent une amélioration de la situation, sur l'ensemble du territoire communal. Toutefois, des faits sont toujours existants et notamment des vols à la roulotte.

La saisine des administrés de manière informelle (mail, téléphone...) sont suivis par la mairie, même si un accusé de réception n'est pas systématiquement envoyé.

De même, les alertes faites sur les réseaux sociaux ont été suivies par la mairie, et ont permis de faire un recensement puis une alerte auprès de la Police Nationale.

La première vague de signalements a permis de faire l'interpellation d'une personne qui a reconnu les faits. Par la suite, deux autres individus ont été interpellés.

Sur le mois de janvier 2023, il est constaté une dégradation importante sur le quartier Nansouty-Saint-Genès, et de manière plus importante encore sur le quartier Bordeaux Sud. Ce type de faits se généralisent sur l'ensemble du périmètre de Bordeaux.

La situation est en cours d'analyse par les services compétents, et notamment la Police Nationale. Le sujet est compliqué à aborder au vu de la disparité des lieux. Mme la Commissaire a échangé personnellement avec la mairie ce jour sur ce sujet.

Retours d'expériences, questions et propositions des administrés :

- **Problématiques des liens avec les services de police nationale**

Plusieurs administrés demandent à avoir des informations sur les suites données aux interpellations.

Ces informations ne peuvent être données en dehors du cadre d'une constitution de partie civile.

Il est également remonté par plusieurs administrés des difficultés pour déposer plainte. Les infractions ne sont pas relevées, au vu de leur caractère considéré comme non prioritaire. Certains administrés préfèrent engager leur assurance sans dépôt de plainte.

Lorsque des pré-plaintes sont faites, le suivi ne semble pas optimal pour un dépôt de plainte définitif.

Ces dysfonctionnements sur l'enregistrement plaintes par la Police Nationale vont être remontés. Les postes de proximité ont été fermés au public, notamment celui des Capucins, centralisant les dépôts de plaintes sur le commissariat de Bordeaux.

Une administrée demande comment ils peuvent aider la Police Nationale dans le suivi de ces infractions ; alors même que les appels pour permettre des enquêtes de flagrance ne sont pas pris ou ne sont pas suivis d'effets. Elle se plaint de l'absence de déplacements de la Police Nationale.

Ce constat est partagé par les différents services de la police (municipale et nationale). Pour permettre une amélioration de la situation, il est proposé que l'information soit transmise à la Mairie, par le biais de la mairie de quartier.

Ainsi, la police municipale et la mairie vont pouvoir améliorer les interventions de la Police Nationale.

- **Modalités de signalements des faits à la mairie.**

Les administrés regrettent que les élus ne soient pas présents sur le groupe Facebook et que le dossier n'ait pas été pris en charge plus rapidement. Les réseaux sociaux sont pour eux un moyen de communication important.

Il est rappelé que la mairie de Bordeaux n'est pas officiellement présente sur les réseaux sociaux, et que ce n'est pas le rôle des élus d'intervenir dans des groupes de discussion. Ainsi, même si les élus de quartier peuvent prendre connaissance des situations, la mairie ne peut donc pas prendre en charge les dossiers signalés sur ces groupes de discussion.

Les moyens de prise de contact avec la mairie de quartier et la mairie vont être redonnés et diffusés sur les groupes de discussion pour information des personnes présentes et des autres personnes intéressées.

Lorsqu'une problématique devient importante, l'administration et les élus peuvent se saisir des dossiers dans des délais plus réactifs.

Une administrée souligne l'intérêt des réseaux sociaux pour avoir une alerte auprès de la population sur cette problématique.

Mme BECAT alerte sur la nécessité d'être vigilant quant à l'usage des réseaux sociaux. Il n'est pas demandé aux administrés de supporter la responsabilité des moyens de sécurité de la ville. De plus, il est à craindre qu'une utilisation importante des réseaux engendre des conséquences psychologiques.

La Police Nationale précise qu'elle dispose de patrouilles sur l'ensemble du territoire de Bordeaux (BAC et en tenue). Ils sont dirigés en fonction des interventions. Lorsqu'il n'y a pas d'interventions, ils privilégient des déplacements sur les lieux où il y a des plaintes récurrentes.

Une administrée demande s'il est possible d'envisager une application pour faire des signalements des dépôts de plainte auprès des services municipaux. Cela permettrait également d'assurer le nettoyage de la voirie.

Il est rappelé que la Police Municipale n'a pas le même rôle que la Police Nationale. La Police Municipale doit mener des actions en priorité sur la proximité.

Aujourd'hui la Police Municipale de Bordeaux est composée de 180 agents, sur une amplitude 6h à 2h. Un référent de quartier est désigné, ce qui permet une très bonne connaissance du secteur et de ses problématiques.

Les agents ne sont pas affectés à un quartier. Il leur est demandé d'être présents sur le terrain. Toutefois, ils sont également tributaires des appels et des urgences. Leurs performances seront améliorées si la prise de signalements est efficace.

Une administrée demande s'il est possible de déployer de la vidéosurveillance.

M SMIHI rappelle que les budgets de la ville sont contraints, même si le conseil municipal décide des budgets en fonction de chaque politique publique. Il est nécessaire d'arbitrer entre de nombreux impératifs. Par conséquent des choix doivent être faits.

Concernant les moyens humains, au maximum peuvent intervenir de manière simultanée 5 équipages, 2 équipages motos et 5 VTT. Il est donc impossible d'avoir une couverture de l'ensemble du territoire communal.

De plus, la Police Municipale doit répondre à de nombreuses sollicitations (fourrière...) et urgences (accidents...).

La Police Municipale est le seul service municipal, avec la Petite Enfance, pour lequel il y a eu des recrutements. Les autres services ont un plan de recrutement limité aux remplacements. La Police Municipale bénéficie de 10 recrutements par année depuis le début du mandat. Des recrutements supplémentaires ne sont pas possibles au vu du contexte budgétaire actuel de la ville et des politiques publiques à mener.

Concernant la vidéoprotection, il n'est pas envisageable de déployer une caméra par rue. Ces installations représentent un coût important de 10 000 €, même si la ville obtient des cofinancements de l'Etat, auquel s'ajoutent le temps de travail pour assurer leur suivi.

Un plan prioritaire de déploiement des caméras est en cours. Depuis 2020, 30 caméras ont été installées et 60 caméras supplémentaires seront installées d'ici la fin du mandat. Les priorités seront portées sur les grands évènements à venir (Coupe du Monde) et sur les sites sensibles avec une forte densité de personnes.

De plus, plusieurs études démontrent que ces installations ne sont pas forcément dissuasives même si elles simplifient les identifications. En cas d'identification possible, il n'est pas certain que le système judiciaire fasse les poursuites pénales et ne réquisitionne pas les images.

Au vu de la situation actuelle d'augmentation de ces faits, confirmée par la Commissaire de Bordeaux, un renforcement des passages est demandé.

Pour améliorer l'action des services de police, il est demandé aux administrés de ne pas faire les alertes sur les seuls réseaux sociaux mais d'en informer la mairie.

- Autres problématiques de tranquillité publique

Une administrée alerte sur le trafic de drogue au Square Lasserre, l'entrée de scooters sur ce site et le non-respect des horaires de fermeture du parc.

Une autre administrée s'inquiète de l'augmentation des personnes se retrouvant sans domicile ou dans des squats. Elle souhaiterait que le sujet de la prévention soit abordé.

Réponse de la Police Nationale : le trafic de stupéfiants est présent sur tout le territoire de Bordeaux. Il a été effectivement constaté un problème de drogue sur ce secteur, entraînant un passage régulier de la Police Nationale. La mairie en est également informée.

Malgré des interpellations, les poursuites judiciaires compliquées à mener.

Réponse de A SMIHI : sur ces faits, les peines sont minimales. Avec la saturation de l'établissement pénitentiaire de Gradignan, les incarcérations ne peuvent se faire.

D'autres pays ont fait le choix d'assouplir la réglementation et de ne pas focaliser les actions sur la répression.

Réponse de Mme BECAT : il s'agit d'un public jeune d'un quartier favorisé. Ainsi, il est mené un travail de prévention quant à l'usage de la drogue, avec les établissements scolaires et le centre d'animation Argonne, avec le soutien de professionnels de l'Institut Bergonié.

Une administrée rappelle que l'ancienne municipalité aurait indiqué que les recettes du stationnement payant avaient pour vocation de financer les recrutements d'agents de police municipale et de manière générale devaient être affectées à des actions de proximité.

A. SMIHI indique que la politique de stationnement n'a rien à voir avec la politique de prévention. Les recettes perçues par Bordeaux Métropole pour le stationnement ne sont pas reversées en intégralité à la mairie de Bordeaux. Le choix du stationnement payant a été motivé par d'autres considérations.

Les administrés envisagent d'écrire un courrier conjoint à M le Maire pour demander des moyens supplémentaires pour avoir une police de proximité.

A SMIHI précise que la municipalité de Bordeaux n'a pas les moyens d'intervenir à la place de l'Etat. Il rappelle que M le Maire a décidé de renforcer la police municipale en augmentant de 15 % les effectifs depuis 2020 ; puis 40% à la fin du mandat ; contre +5% sur la précédente mandature. D'autres politiques publiques nécessitent un niveau important de dépenses en personnel, comme les recrutements d'ATSEM dans les écoles.

Camille CHOPLIN confirme qu'il est nécessaire de communiquer sur l'utilisation du budget. Le budget sera voté d'ici quelques semaines pour l'année 2023.

Conclusions et suites à donner :

Les modalités de contact de la mairie de Bordeaux seront diffusées sur les réseaux sociaux dans les plus brefs délais.

Un compte-rendu exhaustif conjoint entre la mairie et Mme CHAPUT sera établi pour diffusion à l'ensemble des participants.

Un compte-rendu au format plus réduit sera établi pour diffusion sur les réseaux sociaux par l'intermédiaire des administrés. Ainsi, les administrés non présents à la réunion, mais intéressés, pourront disposer d'un retour d'informations.

Lors de la survenance de faits similaires à l'avenir, les administrés pourront déposer plainte auprès de la Police Nationale.

Avec ou sans dépôt de plaintes, ils sont invités à faire des signalements à la mairie de quartier, qui se chargera de les transmettre aux services de la police municipale pour qu'une information centralisée puisse servir à la Police Nationale.

Sujets annexes

Une administrée demande que le Square Lasserre soit fermé conformément aux horaires de fermeture.

Cette mission a été confiée à un prestataire privé qui sera relancé.

Un administré demande si l'opération Tranquillité Vacances sera bien maintenue.

Il lui est confirmé que le dispositif est prolongé et que des informations seront à disposition au guichet de la mairie de quartier.

Mme CHOPLIN et M SMIHI remercient les participants et clôturent la réunion.

Une nouvelle réunion sera proposée sous 6 mois, plutôt à la rentrée scolaire pour faire un point sur la problématique des vols à la roulotte.